
JOURNAL GÉNÉRAL

D E F R A N C E.

Du Mardi 5 Juin 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Berlin , le 24 mai.

LES préparatifs de guerre contre la France se pressent toujours avec la plus grande activité. Nos troupes ont reçu ordre d'accélérer leur marche et de ne séjourner que de six jours en six jours, jusqu'à ce qu'elles soient arrivées sur les bords du Rhin. Il est vraisemblable que plusieurs régimens arriveront, dans le courant du mois prochain, au lieu de leur destination, tels que les régimens d'Halberstadt, de Magdebourg, etc.

Quoique nous ayons des troupes en Silésie, et que plusieurs bataillons s'avancent vers la partie des états de la maison de Brandebourg qui avoisine la Pologne, nous ne savons pas jusqu'à quel point notre cour s'intéressera à la nouvelle constitution de ce royaume.

De Coblentz, 28 mai. Il est enfin irrévocablement décidé que le 28 du mois prochain, le roi de Prusse, accompagné du prince royal, arrivera ici avec un corps de Prussiens de 28 mille hommes. Un officier général Prussien est déjà arrivé pour faire préparer les vivres et les fourrages de cette armée. 28 mille rations, dont 400 pour le roi, ses aides-de-camp et sa suite ont été ordonnées pour ce jour.

Le 27, le prince Charles, frère du roi de Hongrie est arrivé de Vienne ici sur les trois heures après midi. Il s'est rendu aussitôt chez l'électeur, où les princes étoient à dîner. Il a salué avec bonté et attendrissement tous les Français qui s'empressoient sur son passage à son arrivée, comme à son retour de chez l'électeur, où il est resté une

heure en conférence avec S. A. E. et les frères du roi.

Il est parti en hâte, parce qu'il falloit qu'il fût rendu en deux jours à l'armée. Sa présence va encore enflammer le courage des Autrichiens.

Tous les émigrés vont déloger de Coblentz pour faire place aux Prussiens. Ils vont partir sous quelques jours pour être campés ou cantonnés. L'armée entière, sous les ordres du prince de Condé, sera formée dans le courant du mois prochain.

Les princes vont faire paroître incessamment une proclamation, par laquelle ils déclareront nul tout ce qui s'est fait depuis la captivité du roi.

M É L A N G E S.

Tableau de la liberté Française, fait sur les lieux, par un sujet Anglais.

Celui qui a de la *propriété*, tout en se disant *libre*, peut bien voir son château investi et incendié par des brigands; son propre sang peut réjaillir sur les murs qu'ont élevés ses ancêtres.

Le négociant peut se vanter à la fois de la *plénitude* de sa liberté et du *vuide* de ses magasins; ses correspondans ne lui écrivent plus; son capital est perdu, et son crédit est détruit.

L'artiste peut s'écrier: « *Oh bienheureuse liberté, amie du génie, et aiguillon des arts!* mais, hélas, la liberté ne lui a laissé aucun protecteur.

L'artisan et le manufacturier peuvent très-tranquillement s'asseoir dans leurs boutiques, et s'extasier en se croyant *libres*, mais leurs ateliers sont déserts; leurs métiers sont osifs, le travail manque à leurs bras.

L'homme craignant Dieu a beau vouloir remercier l'éternel *des bienfaits* de la liberté, il ne trouve plus d'autel pour rendre des actions de grâces au créateur suivant la religion de ses pères.

Mais une certaine assemblée peut dire : « Que la liberté est chose jolie ! nous étions pauvres , et elle nous a rendus riches , nous manquions presque de pain , et la belle liberté nous a invités à des tables somptueuses ; nous étions obligés d'obéir aux lois , faites par le gouvernement , mais à présent nous osons désobéir aux décrets dont nous accablons les autres ; nous étions bien obligés de ramper devant le plus chétif officier de la couronne , mais aujourd'hui tout plie quand nous parlons ; et nous commandons , en souverains , au roi . »

Avec tous ces avantages dans une certaine (notoire) assemblée , on ne trouve que des têtes foibles , des cœurs endurcis et des escrocs politiques . »

FÊTE DE LA LOI.

Avant de dire quelques mots , ainsi que nous l'avons annoncé hier , sur la fête de *Simoneau* , qui a eu lieu dimanche , nous commencerons par établir que rien n'est si mesquin en général que nos fêtes soidisant nationales : rien n'est si pauvre , rien enfin ne ressemble plus à une mascarade , à une farce de carnaval . Jamais les Romains , dans les plus beaux momens de leur liberté , n'ont fait des parades semblables aux nôtres : les fêtes des Romains étoient grandes , magnifiques et générales : l'or , l'airain , les métaux les plus précieux , les bijoux les plus riches y étoient étalés en abondance : toutes les classes de citoyens y contribuoient et y paroisoient : les arcs de triomphe , les plus belles décorations ornoient les places publiques , et l'on n'y voyoit pas , comme chez nous , la classe la plus ignorante de la société insulter aux patriciens , ni même aux plébéiens aisés Ce sont cependant les Romains que nous voulons imiter ; et nous voyons dans nos cérémonies nationales , des porteurs d'eau , des commissionnaires , affublés de vieux costumes pris dans les magasins de l'Opéra , et porter des tuniques romaines , jaunes ou rouges , mais toujours sales , toujours déchirées , et qui pâlissent au grand jour .

Telles sont les farces dont on se sert pour distraire le peuple de la tyrannie sous laquelle on l'accable , et qu'il ne peut tar-

der de secouer ; mais , ces mascarades adoptées , nous serons obligés de convenir que la fête de *Simoneau* offroit un coup-d'œil plus décent , plus noble et plus imposant que celle *des chapeaux-vieux* : c'étoit d'ailleurs la fête de la loi , et il étoit impossible à tout citoyen honnête et sensé de la voir avec humeur . La garde nationale , la gendarmerie , les troupes de ligne , les suisses , etc. ouvrieroient la marche : ensuite venoit le modèle de la Bastille (car la Bastille se trouve partout) , puis un sarcophage , puis une pyramide funèbre , puis un bas-relief représentant la mort du maire d'Etampes . (On a remarqué que les personnages de ce tableau étoient costumés en Romains ; idée lumineuse !) Les tables de la loi , les 83 départemens , les municipalités de campagne , les tribunaux , le département , la municipalité de Paris , etc. venoient ensuite . Le bon père du peuple sans-culottes , le moderne héros des halles , M. Pétion , qui s'y trouvoit bien malgré lui , se faisoit distinguer par un air de protection que le peuple prenoit pour de la bonté , mais qui n'étoit au fond qu'un air de dignité que le bon père vouloit prendre , et qu'il manifestoit par un coup-d'œil , un petit signe de tête à droite et à gauche . La statue de la loi , portée par des Romains d'Auvergne , frappoit sur-tout les regards ; mais le peuple ne lui faisoit pas le même accueil qu'à celle de la liberté ! Le bon Manuel lui a tant répété que la loi étoit aristocrate ! . . . Enfin des dames de la nation , et des enfans portant des corbeilles de fleurs , fermoient la marche . Le cortège s'est rendu au Champ-de-Mars , où l'on a chanté des hymnes ; puis une députation a été suspendre , à la voûte du Panthéon français , l'écharpe de *Simoneau* , et tout le reste s'est dispersé .

Il n'est arrivé aucun accident à la fête de la loi , suivant le rapport de ceux qui l'ont suivie toute la journée ; mais il faut dire que les sans-culottes n'y étoient pas . Le peuple en général la voyoit du plus mauvais œil . Plusieurs quartiers de Paris offroient des groupes d'ouvriers , qui , suivant les insinuations qu'on leur avoit données , regardoient cette fête comme la fête des aristocrates : le malheureux *Simoneau* y étoit calomnié de toutes les manières : c'étoit un accapareur ; il étoit ivre lorsqu'il a été tué , encore l'a-t-il été par accident On croiroit que tous ces raisonneurs étoient à Etampes , qu'ils ont été témoins de la sédition , et qu'ils n'avoient pas même quitté *Simoneau* .

neau de la matinée. O magistrats intacts ! fermes soutiens de la loi ! est-ce là la réputation qui vous attend , après un trépas généreux ! la méchanceté !... la calomnie !... Ne vous découragez point , honnêtes magistrats ; confondez les factieux ; périssez s'il le faut ; et , quels que soient les vains murmures des intrigans , vous aurez fait le bien , vous aurez défendu la loi , quelle qu'elle soit , vous vivrez dans les cœurs de tous les honnêtes gens !

Tous les législateurs des nations ont senti que pour faire respecter leurs lois , ils devoient leur imprimer un caractère sacré. Ils ont senti que ces lois , quelques parfaites qu'elles fussent , ne pouvant punir qu'un petit nombre de crimes , seroient insuffisantes pour le maintien de la société , si elles n'étoient consolidées sur le pouvoir des principes religieux ; ainsi , la législation , au sortir de leurs mains , se trouva étroitement unie avec la religion.

Aujourd'hui des hommes , que le malheur des temps a mis à la tête de la chose publique , des hommes ou pervers , ou égarés par les principes exagérés d'une philosophie mensongère , veulent , sous prétexte de tolérance , anéantir les cérémonies les plus augustes de la religion , et ajouter aux maux épouvantables qui déchirent ce malheureux royaume , un fléau dont les suites funestes sont incalculables , puisqu'il tend à effacer toute idée religieuse de l'esprit des peuples , et à détruire conséquemment le fondement de leur bonheur , et la base sur laquelle repose la stabilité des empires.

— M. Manuel sollicitoit depuis long-temps l'abolition de la Fête-Dieu ; mais l'assemblée nationale a jugé que les temps ne permettoient pas encore un coup aussi décisif. M. Manuel , soutenu de M. Pétion , et appuyé par la majorité du conseil général de la commune , a obtenu un arrêté par lequel on déclare que les travaux , les convois , les marchés ne seront point suspendus , le jour de la Fête-Dieu ; que la garde nationale ne pourra être requise ; que les voitures , les chevaux , pourront passer dans toutes les rues. Ainsi ce même magistrat , qui avoit défendu qu'on fit rouler des voitures , dans ce jour destiné par une corporation particulière à honorer le crime , refuse l'appui de l'autorité publique pour assurer le bon ordre dans une fête que la très-grande majorité de la nation , encore attachée au culte

dominant , a consacrée pour rendre hommage à l'être suprême !

« Celui qui n'admet aucune religion pourra tout-au-plus pratiquer les vertus sociales , dans la tranquille apathie de la vie privée ; mais les crimes ne lui coûteront rien , dans les orages de la vie publique. » Cette remarque est tirée de *l'homélie sur l'athéisme* , insérée dans les œuvres de Voltaire.

Paris , 4 Juin.

M. Manuel a gagné sa cause. Il a soutenu que la plupart des lettres de Mirabeau lui avoient été confiées par des amis de Mirabeau même , que plusieurs avoient été trouvées à la Bastille , que d'autres avoient été composées d'après des notes qu'on lui avoit communiqué. Personne n'a contredit ces faits. M. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély , que M^{me} de Mirabeau avoit chargé de défendre sa cause , n'a pas osé paroître à l'audience , et a fait dire qu'il étoit malade. Les jacobins ont triomphé de sa foiblesse et de sa pusillanimité. Un membre a dit dans la société qu'il l'avoit vu se promener le jour même où le jugement a été porté. M. Manuel , qui a plaidé lui-même sa cause , a fait une sortie insolente contre le commissaire du roi , qui avoit eu la fermeté de prendre contre lui des conclusions conformes à la rigueur des lois ; mais les juges n'y ont point eu égard , ils ont décidé que M. Manuel ne pouvoit pas être poursuivi au criminel , et ont renvoyé les parties pour se pourvoir au civil.

L I V R E N O U V E A U .

Prophéties pour les huit derniers mois de l'année 1792, l'an quatrième de la liberté.

A Paris , chez les marchands de nouveautés.

Voici la prophétie qui termine cette brochure , une des plus curieuses et des mieux écrites qui aient encore paru.

LE ROI. Les fers de l'infortuné monarque seront rivés de nouveau , pendant les mois de mai , de juin et de juillet ; ses chaînes seront appesanties ; chaque jour , chaque heure , il aura à trembler pour la vie de son auguste compagne et de son fils : il sera lui-même rassasié d'outrages , et abreuvé de tous les genres d'amertume ; des nuits cruelles succéderont à des jours remplis d'anxiétés ; et dans cette époque , il sera l'homme le plus

malheureux de son empire. Au commencement de juin, on le forcera d'annoncer, par un manifeste adressé à tous les princes de l'Europe, qu'il a adopté librement cette constitution qui l'a rendu le plus misérable de tous les êtres. A la fin de juin, il ordonnera par une proclamation, à ses frères, de poser les armes. Au mois de juillet, il les déclarera traîtres à la patrie, et les fera condamner à la mort. Sur la fin de ce mois, ou au commencement d'août, il sera à la tête de ses libérateurs, et cassera tout ce que les poignards levés sur sa tête lui auront fait sanctionner librement; et la nation reconnoissante décernera à son vertueux monarque, de la manière la plus solennelle, le plus glorieux et le plus flatteur de tous les titres, celui de *père et de sauveur de la patrie*.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance du lundi 4 juin.

Dans la séance du samedi soir, l'assemblée a été instruite qu'il y avoit eu une insurrection dans la ville de Bossel, département du Var, et que des troubles s'étoient manifestés à Château-Renard, district de Montargis.

M. de Saint-Léger, commissaire envoyé à Saint-Domingue, est venu rendre compte de sa mission. Il a beaucoup déclamé contre l'assemblée coloniale, qui, a-t-il dit, l'a empêché de rétablir la paix dans Saint-Domingue.

Dans la séance de lundi, M. Chabot a demandé et obtenu la parole pour le développement des preuves qu'il avoit promises sur l'existence du comité autrichien.

Attachons-nous au tronc de la conspiration, dit ce très-honorable membre, et nous passerons ensuite aux branches, qui sont les affaires de Dupont, Montmorin et Bertrand. J'ai promis, a-t-il ajouté, des preuves du grand complot qui étoit fait dans la capitale d'enlever le roi, de dissoudre l'assemblée nationale en la massacrant, d'égorger la municipalité de Paris, d'allumer la guerre civile, et de favoriser l'invasion des Autrichiens.

Avant de commencer, messieurs, je vous prévient que M. Duport a dit à plusieurs députés, que la constitution n'étoit pas *soutenable*. Quel chef d'accusation! M. Chabot a ensuite cité des lettres de divers particuliers, dont plusieurs n'étoient point signées. Il a rapporté des propos de domestiques, qui ont dit que leurs maîtres étoient à Paris pour enlever le roi. Il a parlé de déclarations de gardes du roi (chassés de ce corps), qui prouvent que ce prince ce devoit partir avant la fin de mai. Il a composé le comité autrichien, des émigrés, de M. le comte d'Artois, de Monsieur, frère du roi, de MM. Barnave, Lameth et Lafayette. L'opinant entassoit absurdités sur bsurdités, lorsque M. Servan est venu l'interrompre.

Le ministre a demandé que chaque canton du royaume envoyât à Paris cinq hommes, dont un à cheval, pour renouveler la fédération du 14 juillet, et former ensuite un camp près Paris, pour assurer la tranquillité de cette ville. Ce projet, vivement applaudi, a été renvoyé au comité militaire.

Une nombreuse députation, composée d'hommes, de femmes, armés tous de fusils, de faux, de piques, de sabres, etc., ont défilé, chanté et dansé dans l'assemblée. Les forts de la halle sont venus offrir aussi une somme de 800 liv.—M. Chabot a repris la parole. Il a dit que M. Beaumarchais avoit chez lui 50 mille fusils, et a dénoncé une ordonnance du roi, par laquelle il continuoit de payer sa garde.

A ce grand dénonciateur, en a succédé un autre plus novice en cet art; c'est un député des colonies. Il a dénoncé le ci-devant duc d'Orléans, pour avoir formé le complot d'assassiner la famille royale; Robertspierre, Guadet, Dumourier, Bonne-Carriere premier commis de ce ministre, les rédacteurs de la Chronique, le scélérat qui rédige le Courrier des 83 départemens, sont entrés dans ce vaste plan, qui a été mal rédigé, mal développé, mal rendu, et écouté avec défaveur. Nous nous réservons de revenir sur cette très-extraordinaire séance.

Pour 162 liv. en assignats on a 100 liv. en argent.
Louis d'or, 16 liv. 10 sous.

L'Abonnement de ce Journal, qui paroît tous les jours, est de 30 liv. pour Paris, & 36 liv. pour la Province, port franc. Le Bureau est rue neuve Saint-Augustin, Hôtel de la Correspondance.